

Délégation à la Sécurité Routière

Liberté Égalité Fraternité

Sous-Direction de l'éducation routière et du permis de conduire Bureau national des droits à conduire Maître Rémi JOSSEAUME 36 rue Vital 75116 Paris

https://recours.permisdeconduire.gouv.fr

Affaire suivie par JU

Paris, le 26/04/2024 Réf. : JU

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. Patrick

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions commises le 8 juillet 2023 ont été rectifiées.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de six points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et par délégation,